



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
28/02/2024

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Procurations : 04  
Votants : 28

**OBJET :**

**PATRIMOINE**

-----  
**Acquisition d'une partie de  
la parcelle AH 94 et d'une  
partie de la parcelle AH 92  
lieu-dit Aubiry**  
-----

En l'an deux mille vingt-quatre et le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, M. BERTHELOT Stéphane, M. PREHAM Anthony, M. REDONDO Simon, Mme BOISDRON Gisèle, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,  
M. BELTRAN José, Adjoint, à M. ANGULO José, Adjoint,  
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à Mme BRISSAUD Nina, conseillère municipale,  
M. CARLES Yves, conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, adjoint,  
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

La commune de Céret a contracté le 29/03/2021 un bail emphytéotique sur le parc du château d'Aubiry suivant délibération du conseil municipal du 24/03/2021 en vue de la valorisation et de l'exploitation du site.

Afin de permettre l'utilisation de cet espace et notamment l'organisation de différentes manifestations, le réseau d'électricité a été étendu afin de desservir le parc du château.

Dans cette optique, il est proposé que la ville de Céret acquiert une partie de la parcelle AH 94 située côté Ouest du chemin d'Aubiry, d'une surface de 48 ca et une partie de la parcelle AH 92 d'une superficie de 22 ca, tel que précisé sur le plan de division ci-joint afin de permettre le déplacement du transformateur électrique. Cette nouvelle implantation permettra de restaurer la continuité de la clôture d'enceinte du parc et de limiter l'impact de cet équipement dans le site.

Il est précisé que les acquisitions sont consenties à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces acquisitions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie de la parcelle AH 94 d'une superficie de 48 ca et d'une partie de la parcelle AH 92 d'une superficie de 22 ca telles que précisées sur le plan de division ci-annexé,

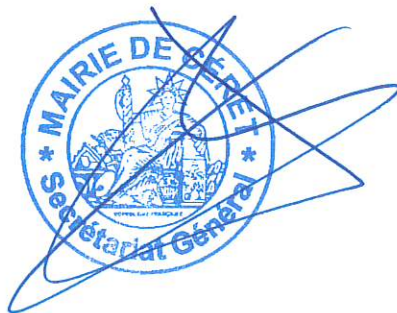
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout compromis de vente et tout acte authentique de vente, qui seront dressés par l'étude notariale de Maître FALLET, 25 Avenue Georges Clémenceau à Céret, et toute pièce relative à ce dossier,

- **DE PRECISER** que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
Michel COSTE

**Le secrétaire de séance,**  
REDONDO Simon



A handwritten signature in black ink, appearing to be "REDONDO Simon".

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.